



CONTRAT D'ENGAGEMENT
entre l'agence de voyage : Les Parcoureurs
et les Participants au séjour
« **GRENADE, JOYAU DE LA CONVIVENCIA** »

Entre l'Agence de Voyage "Les Parcoureurs" (ci-après dénommée "l'Agence"), représentée par Monsieur AZZA Mouade et les Participants au séjour, tous adhérents de l'association :

-
-

il est convenu ce qui suit :

❖ **OBJET DU CONTRAT :**

L'Agence s'engage à fournir au participant les prestations de voyage suivantes :

Séjour premium

« Grenade, joyau de la Convivencia »

→Départ : samedi 23 septembre

←Retour : samedi 30 septembre

🕒 Séjour de 8 jours / 7 nuits

1. Transferts entre Saint-Étienne et l'aéroport de Lyon en transport privé.
2. Vols directs entre Lyon et Malaga.
3. Transferts entre l'aéroport de Malaga et l'hôtel à Grenade en transport privé.
4. 7 nuits en chambre double à l'hôtel CONGRESS ★★★★★.
5. Petits-déjeuners premium "andalous" servis à l'hôtel.
6. 3 visites guidées de Grenade et de l'Alhambra avec Mouad Le Parcoureur.
7. 2 rencontres préalables au départ pour échanger et préparer le séjour.
8. 2 repas offerts pour découvrir la gastronomie andalouse.
9. Assistance de 2 accompagnateurs pour conseiller et orienter les participants.
10. Facilités de paiement et garanties en tant qu'adhérent de l'association.

❖ **PARTICIPATION FINANCIÈRE ET CONDITIONS DE PAIEMENT :**

La participation financière du Séjour est de 949 €. Une réduction de 20% est appliquée pour tous les Participants, ce qui équivaut à une participation financière de **739 € après réduction**. Les Participants doivent verser un acompte correspondant à 30% du prix initial, soit 375 €, au moment de la réservation. Cet acompte est non remboursable.

Le solde de 100% du coût du Séjour doit être réglé **avant le samedi 16 septembre**. Des **facilités de paiement** en 2 ou 3 fois sont proposées, et les modes de paiement acceptés incluent espèces, chèque, paiement en ligne, carte bancaire et virement bancaire.

❖ **RESPONSABILITE DE L'AGENCE :**

L'Agence s'engage à fournir les prestations décrites dans le document : « **Prestations du Séjour** » ainsi que dans le document « **Programme du Séjour** ». Elle ne pourra être tenue responsable des éventuels retards, annulations, perturbations ou préjudices causés par des tiers ou des circonstances indépendantes de sa volonté.

Les Parcoureurs

Le Mixeur - 5 rue Javelin Pagnon 42000 Saint-Étienne

☎ 06 24 67 42 34 ✉ contact@lesparcoureurs.fr 🌐 www.lesparcoureurs.fr



❖ RESPONSABILITE DU PARTICIPANTS :

Les Participants sont responsables de s'assurer d'être en possession des documents de voyage valides et de respecter les règles et réglementations en vigueur. Les Participants doivent également se conformer aux consignes de sécurité et de comportement données par les accompagnateurs et les prestataires locaux.

❖ GARANTIES D'ASSURANCE :

En tant qu'adhérent de l'association, les Participants bénéficient des avantages liés à cette adhésion, notamment des garanties d'assurance souscrites auprès de la compagnie MAIF. Les détails et conditions de cette assurance sont disponibles sur demande.

Il est recommandé aux Participants de souscrire une assurance voyage couvrant les frais d'annulation, les soins médicaux, les pertes de bagages et autres incidents éventuels.

❖ CE QUI N'EST PAS COMPRIS :

Les Participants sont informés que les éléments suivants ne sont pas compris dans la participation financière du Séjour et seront à sa charge :

- Boissons et desserts des 2 repas inclus.
- Bagages en soute (100€) ou en cabine (75€)
- Excursions non mentionnées dans le programme.
- Journée à Cordoue avec Mouad Le Parcoureur, au prix de 75 € par personne.

❖ MODIFICATION OU ANNULATION DU SEJOUR :

En cas de modification ou d'annulation du Séjour par l'Agence pour des raisons indépendantes de sa volonté, elle s'engage à proposer une alternative équivalente ou à rembourser intégralement le Client.

❖ LITIGES :

En cas de litige entre les parties, celles-ci s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. À défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents seront saisis.

En signant ce contrat, les Participants reconnaissent avoir pris connaissance du programme du Séjour, des prestations incluses et non incluses, des conditions de vente, ainsi que des garanties d'assurance, et accepte de se conformer aux termes et conditions énoncés.

Fait en deux exemplaires, à _____, le _____.

Les Participants	L'Agence "Les Parcoureurs",
	Monsieur AZZA Mouade
<i>Signature</i>	<i>Signature</i>